



Procès-verbal

Séance régulière conseil d'établissement
de l'école secondaire du Plateau

tenue le **mercredi 16 juin 2021 à 18 h 30 par visioconférence TEAMS**

Présences

Parents

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Nadine Tremblay
- Sonia Villeneuve

Personnel professionnel

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien

- Nathalie Lapointe

Représentants des élèves

- Victor Carré
- Béatrice Gauthier

Assistants à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Marianne Tremblay, gest. administrative
- Julie Thibeault, secrétaire d'école

Enseignants

- Vicky Audet
- Félix Brousseau-Plante (arrivée 18h40)
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Julie Tremblay

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Tobie Jean à 18 h 31.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 20-21-047

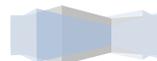
CONSIDÉRANT que monsieur Tobie Jean, président, et monsieur Jean-François Giroux, directeur, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Point 6 : Budget annuel d'opération 2021-2022 de l'école (au lieu de 2020-2021).



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 2021

CÉ 20-21-048

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Tobie Jean.

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 26 avril 2021 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 26 avril 2021

Aucun suivi.

5. Représentants des élèves

Aucun point.

6. Budget annuel d'opération 2021-2022

CÉ 20-21-049

Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, présente la prévision budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2021-2022. Le budget de base total s'élève à 156 838,94\$ et celui provenant des mesures particulières à 939 944,00 \$.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Madame Tremblay et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Tobie Jean, il est résolu;

D'ADOPTER le projet de répartition budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2021-2022, comme proposé par Madame Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, dont une copie est jointe en [annexe](#) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



7. Rapport annuel de la présidence 2020-2021

CÉ 20-21-050

Ce document a été acheminé préalablement à tous les membres par courrier électronique. La direction et le président, monsieur Tobie Jean, font une brève présentation dudit rapport.

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Tobie Jean, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport annuel de la présidence 2020-2021 ;

DE MANDATER la direction de s'assurer que ce rapport soit acheminé par courriel à tous les parents et qu'une copie soit déposée sur le site Internet de l'école ;

DE MANDATER la direction afin qu'une copie soit transmise Centre de services scolaire ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Modification au calendrier scolaire 2020-2021 (approbation)

CÉ 20-21-051

Une modification au calendrier scolaire est proposée :

- Le 21 juin : Journée réservée aux reprises d'examens ;
- Le 22 juin : Fête des finissants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Sujets d'informations

9.1. Présidence

Aucun sujet.



9.2. Direction

9.2.1. Assemblée générale annuelle des parents (7 septembre 2021)

Un membre parent souligne qu'il y a un conflit d'horaire avec l'acte d'établissement Les marées montantes. La direction fera le suivi avec le centre de services pour éviter tout conflit avec les autres assemblées générales des parents.

9.2.2. Fête des finissants

La direction fait une description sommaire des différentes activités qui seront vécues par les finissants lors de la journée du 22 juin. Le Centre de services scolaire a pris position quant à la tenue d'un bal de finissants. Ainsi, en raison du court délai entre l'annonce du gouvernement et le 8 juillet, date à laquelle il est possible de tenir un bal, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de bal des finissants.

9.3. Comité de parents

Deux réunions se sont tenues dernièrement. Les sujets traités ont été le budget 2021-2022, les travaux du comité sur la douance, le plan de la rentrée et les encadrements liés au poste de protecteur de l'élève.

9.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.

9.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

9.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

10. Sujets divers

10.1. Remerciements

Le Directeur remercie les membres du Conseil pour leur engagement et leur présence aux séances. Ils les invitent à se représenter l'an prochain pour faire partie du Conseil.



11. Levée de la séance à 20 h 13

CÉ 20-21-052

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Karine Simard et résolu :

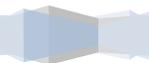
QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Tobie Jean
Président

Jean-François Giroux
Directeur

NON ADOPTÉ



BUDGET D'OPÉRATION 2021-22
École secondaire du Plateau

<u>BUDGET DE BASE</u>	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>Comparatif</u>	<u>NOTE</u>
13 Enseignement secondaire général	38 269,33 \$	39 200,00 \$	930,67 \$	Budget pour les disciplines, par matière
15 Enseignement particulier (adaptation scolaire)	8 000,00 \$	11 000,00 \$	3 000,00 \$	Ajustement du montant de base pour les classes EHDAA
21 Gestion des écoles	19 593,05 \$	20 800,00 \$	1 206,95 \$	Administration
Imprimerie et reprographie d'enseignement	16 733,73 \$	16 900,00 \$	166,27 \$	Montant équivalent à celui demandé aux parents
22 Moyens d'enseignements - Bibliothèque	12 042,75 \$	12 500,00 \$	457,25 \$	Audivisuel et gestion bibliothèque
Informatique d'enseignement	4 648,26 \$	7 500,00 \$	2 851,74 \$	Matériel informatique
Soutien technique d'enseignement	2 000,00 \$	4 000,00 \$	2 000,00 \$	Ajout d'un montant de base pour l'aide technique en sciences
23 Services complémentaire	14 630,67 \$	6 250,00 \$	(8 380,67) \$	Excédent compensé maintenant dans les mesures décentralisées
24 Services pédagogique et form. d'appoint	2 464,83 \$	5 000,00 \$	2 535,17 \$	Ajustement montant de base en raison de l'ajout d'une orthopédagogue
25 Animation et développement pédagogique	18 349,86 \$	15 388,94 \$	(2 960,92) \$	Marge de manœuvre
26 Perfectionnement	- \$	- \$	- \$	
27 Activités sport., culturelles et sociales	6 042,74 \$	6 300,00 \$	257,26 \$	Contribution de l'école (marge de manœuvre)
51 Conseil d'établissement	- \$	- \$	- \$	
61 Entretien biens meubles, acquisition mobilier	- \$	- \$	- \$	
62 Conservation des immeubles	7 988,63 \$	8 000,00 \$	11,37 \$	Petits travaux
63 Entretien ménager	4 030,03 \$	4 000,00 \$	(30,03) \$	Petits travaux
66 protection et sécurité	- \$	- \$	- \$	
TOTAL	154 793,88 \$	156 838,94 \$	2 045,06 \$	Ponction de 2 % sur la clientèle déjà considérée dans le montant du budget de base. Pourrait être réajusté à la hausse ou à la baisse.

<u>MESURE PARTICULIÈRE</u>	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>Comparatif</u>	<u>NOTE</u>
#				
Mesure EDDAA	205 114,00 \$	273 950,00 \$	68 836,00 \$	
15011 Agir autrement (SIAA)	19 488,00 \$	43 572,00 \$	24 084,00 \$	Retour du décile de défavorisation (mesure dédiée)
15012 Aide alimentaire	13 346,00 \$	15 037,00 \$	1 691,00 \$	Nouvelle mesure 2020-2021 (mesure protégée)
15013 Acquisition de livres	8 624,00 \$	8 378,00 \$	(246,00) \$	(mesure protégée)
15014 Études dirigées au secondaire (lié à SIAA)	6 638,00 \$	14 726,00 \$	8 088,00 \$	Retour du décile de défavorisation (mesure dédiée)
15021 Soutien add. au rattrapage	40 945,00 \$	67 878,00 \$	26 933,00 \$	Mesure bonifiée en 2020-2021 et 2021-2022 (mesure protégée)
15022 Bien être à l'école	7 500,00 \$	9 075,00 \$	1 575,00 \$	Nouvelle mesure 2020-2021 (mesure protégée)
15025 Seuil minimal école	97 393,00 \$	191 014,00 \$	93 621,00 \$	Mesure bonifiée en 2021-2022 (mesure dédiée)
15028 Activités parascolaires	105 980,00 \$	207 105,00 \$	101 125,00 \$	Mesure bonifiée en 2021-2022 (mesure protégée)
15082 Ressource éducative numérique	4 200,00 \$	4 704,00 \$	504,00 \$	(mesure protégée)
15186 Sorties culturelles	25 845,00 \$	19 844,00 \$	(6 001,00) \$	6000\$ de réservé pour un spectacle au Domaine Forget (mesure protégée)
15200 RCR au sec.	1 206,00 \$	954,00 \$	(252,00) \$	(mesure protégée)
15220 Soutien de déploiement des contenus pédagogiques	- \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	Mesure décentralisée
15230 École accessible et inspirante	40 313,00 \$	31 548,00 \$	(8 765,00) \$	(mesure dédiée)
15372 Soutien à l'intégration EDDAA	37 972,00 \$	39 077,00 \$	1 105,00 \$	(mesure dédiée)
15320 Libération des enseignants	3 070,00 \$	3 082,00 \$	12,00 \$	(mesure protégée)
15331 Aide additionnelle aux EDDAA (Rang déciles 1 à 6)	19 272,00 \$	- \$	(19 272,00) \$	Perte en raison du retour au rang du décile 7 à venir
Formation axée sur l'emploi	- \$	- \$	- \$	
TOTAL	636 906,00 \$	939 944,00 \$	303 038,00 \$	
BUDGET TOTAL	791 699,88 \$	1 096 782,94 \$	305 083,06 \$	